



cgt.tresor21@wanadoo.fr

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Avril 2001

Numéro 35

Dans ce numéro

- 1 CAP du 6 mars 2001.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Rencontre avec les personnels expérimentant l'ARTT.
- 4 Primes : vous avez dit transparence ?

CAP du 6 mars 2001

Le TPG a réuni les CAP locales de catégories C et B le 6 mars 2001 pour présenter les mouvements de personnels au 1^{er} avril et 1^{er} mai 2001.

A. DEPARTS AU 1^{ER} AVRIL :

- ✓ Mme VINCENT Monique TG Recouvrement part en retraite le 9/4/01
- ✓ Mme VIONNET TG Liaison traitements part pour le département de l'Hérault le 1/4/01
- ✓ Mme BOCHOT TG Dépense part pour la TG de Lons Le Saunier courant mars 2001
- ✓ Mme DUFOUR Monique part en retraite le 1/7/01

B. MUTATIONS AU 1^{ER} AVRIL :

- ✓ Mme MOINGEON Sylvie TP CHU DIJON est affectée à TG comptabilité
- ✓ Mme AMMETER Myriam TG liaison recouvrement est affectée à la TP CHU DIJON
- ✓ Mme BAILLARD TP HLM DIJON est affectée à la Trésorerie de BEAUNE
- ✓ Mme VAN ASSEL arrivée du département 59 est affectée à la Trésorerie d'ARNAY LE DUC. [Pour ce mouvement, la CGT s'est abstenue lors du vote, car cette collègue est domiciliée à BEAUNE].
- ✓ Mme MOREAU Christine réintégration à 50% est affectée à la Paierie Régionale.

C. MUTATIONS AU 1^{ER} MAI :

- ✓ MONTENOT Dominique arrive de la Haute-Saône, est affecté à la TG Liaison Traitements.
- ✓ Mme MARANELLI TG Liaison Traitements est affectée à la TG Recouvrement gestion.
- ✓ Mme BARTHELEMY TG Recouvrement gestion est affectée à la TG Dépense.
- ✓ M. RECOUVREUX Christophe arrive de la TP BAGNEUX 92, est affecté à TP DIJON SUD.
- ✓ Mme GUICHARD Sylviane TP DIJON SUD est affectée à la TG Liaison Traitements.
- ✓ Mme ROBICHON Bich CFPU est affectée à la TP DIJON MUNICIPALE.
- ✓ Mme GRANGEOT TP DIJON MUNICIPALE est affectée à la Paierie Départementale.
- ✓ Mlle FRICOT Elodie CFPU est affectée à la Trésorerie de MIREBEAU.
- ✓ Mlle SUAUD Gaëlle CFPU est affectée à la Trésorerie de MONTIGNY SUR AUBE.
- ✓ M. CHAULET David CFPU est affecté à la Trésorerie de SAULIEU – LIERNAIS.
- ✓ M. SZYMCZYKOWSKI Patrick CFPU est affecté à la Trésorerie de VITTEAUX- PRECY.

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité :

RIVIERE Eliane (T. Dijon Nord 03-80-28-06-40).

(Suite de la 1^{ère} page)

- ✓ M. SIVIEUDE Vincent CFPU est affecté à la Trésorerie de POUILLY EN AUXOIS.
- ✓ M. MALIN Fabrice CFPU est affecté au DI de DIJON.

D. AUTRES MOUVEMENTS:

- ✓ Mme CESARI Véronique CFPU en congé de maternité, prendra ses fonctions à la TP HLM le 01.09.2001.
 - ✓ Mme LAFORCE Marie-Christine TP HLM regagnera l'équipe de suppléance à la même date.
 - ✓ Le poste de l'ASTCAF sera pourvu au 01.05.2001 ou au 01.06.2001 par Mme Isabelle LOURDAULT qui vient de la TP HLM DIJON.
 - ✓ Au 01.06.2001, 9 agents de recouvrements stagiaires seront affectés en COTE D'OR.
- ⇒ Après ces mouvements, la COTE D'OR aura encore **5 emplois non pourvus**. La Direction s'en félicite en nous disant que de très gros efforts ont été faits par la DGCP, en vue de la mise en place définitive de l'ARTT. Mais c'est encore très insuffisant pour nous permettre de travailler dans de bonnes conditions et de rendre le meilleur service public possible.
- ⇒ Par ailleurs, M. HALBIQUE a déclaré aux représentants du personnel qu'il appliquera une « **règle de 2 années** » entre 2 mutations d'un même agent. Une telle décision est inadmissible car elle ne repose sur aucun texte en vigueur.

RENCONTRE AVEC LES PERSONNELS EXPERIMENTANT L'ARTT

Une délégation CGT a rendu visite le 26 mars 2001 (un mois plus tôt pour la Paierie Départementale) aux personnels expérimentant la réduction du temps de travail afin de voir comment ont été mis en place les protocoles (ceux-ci ont été présentés dans notre Bulletin n°33) et pour écouter les observations des personnels sur le déroulement de l'expérimentation.

PAIERIE DEPARTEMENTALE : nous avons rencontré les personnels de la Paierie avant le début de l'expérimentation, au moment où le protocole venait d'être conçu. La principale préoccupation des Agents est de ne pouvoir mener avec la RTT les missions à bien à effectif constant (il y a une grande proportion de temps partiels : présence de tous les agents un seul jour par semaine, sous-effectif depuis plusieurs mois). Aucun vote n'ayant été proposé au personnel pour la mise en place du protocole, le modèle d'expérimentation est donc imposé sans véritable concertation. Seule une information a été fournie un lundi, jour de faible présence.

SERVICE LIAISON REMUNERATION : dans ce service, le protocole a fait l'objet d'une consultation (sans vote). Aucune opposition particulière n'a été formulée par les Agents du service. En fait, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact de la RTT. Il semble que la mise en place de l'ARTT se fait par une informatisation accrue du service où des gains de productivité devraient être dégagés.

SERVICE COMPTABILITE : en sous-effectif actuellement, le service comptabilité expérimente la RTT au cours d'une période non représentative de forte activité. Si les Agents ont bien été consultés avant l'élaboration du protocole, en revanche leur volonté n'a pas été prise en compte : une majorité souhaitait 37 h/semaine alors que le protocole prévoit 38h. La plupart des Agents ont l'impression que tout est décidé par avance. La chef de service reconnaît que l'ARTT a été imposée à son service par la Direction qui ne lui a laissé quasiment aucune marge de manœuvre. Certaines personnes ont avoué faire des heures supplémentaires. Ceci nous paraît très dommageable car cela va totalement fausser les résultats de l'expérimentation. Par ailleurs, il semble que la prise des jours ARTT, compte tenu des contraintes imposées par la RTT à effectifs constants, génère des conflits entre les personnes du service.

TRESORERIES DE POUILLY EN AUXOIS et BLIGNY SUR OUCHE : Dans ces 2 trésoreries conjointes, la mise en place du protocole d'expérimentation a fait l'objet d'une véritable concertation donnant satisfaction aux personnes que nous avons rencontrées. Néanmoins, des problèmes existent. Le logiciel des horaires variables n'était toujours pas en service, la ligne téléphonique réservée aux ordonnateurs (pour les périodes de fermeture au public) n'était pas installée (d'où un non-respect du protocole faussant les conséquences de l'expérimentation puisque tous les appels téléphoniques sont traités pendant la fermeture de 8 à 10h), la charge de travail supplémentaire (notamment à Bligny) conduit les Agents à faire des heures supplémentaires. Des modifications des heures d'ouverture sont par ailleurs envisagées.

⇒ En conclusion, on peut dire que d'une façon générale, la **courte expérimentation de l'ARTT** (de mars à juin 2001) s'annonce **inquiétante pour l'avenir**. En effet, il est clair que la Direction ne met absolument pas les moyens nécessaires : logiciel de gestion des horaires variables non mis en place au 1^{er} mars dans les trésoreries, ligne téléphonique spéciale ordonnateurs non installée, sous-effectif au commencement de l'expérimentation, aucun indicateur de mesure des conséquences de l'ARTT. De même, le recours à des heures supplémentaires par certains, le non-respect de certaines clauses des protocoles, la non-inscription dans le journal de bord de tous les problèmes rencontrés durant l'expérimentation vont inévitablement masquer les conséquences de l'ARTT et biaiser fortement les conclusions positives que ne manqueront pas de tirer les dirigeants du Ministère.

PRIMES : Vous avez dit transparence ?

Chacun a pu remarquer, sur sa feuille de paye de mars, une **modification du montant des primes de rendement ou de fonction** avec un rappel au 1^{er} janvier. Une nouvelle fois notre Direction montre toutes ses limites en matière de communication et de transparence. Aucune information n'a été diffusée auprès des Agents ou de leurs représentants pour leur faire part des barèmes définitifs. Cette attitude est significative de notre Direction locale qui est plus à l'aise pour tenter d'empêcher les représentants du personnel de s'exprimer que pour communiquer avec ses propres Agents. Par ailleurs, rappelons que nous ne connaissons absolument pas les barèmes (ni provisoires ni définitifs) des primes des TPG, DA et IP!